

PLAN LOCAL D'URBANISME

5c

MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES

Commune d'AVEIZIEUX
(42)



Référence : 40001

Fichier :



Plan Local d'Urbanisme:

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil
Municipal : 12/12/2024

Révisions et modifications :

...



REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr



MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES

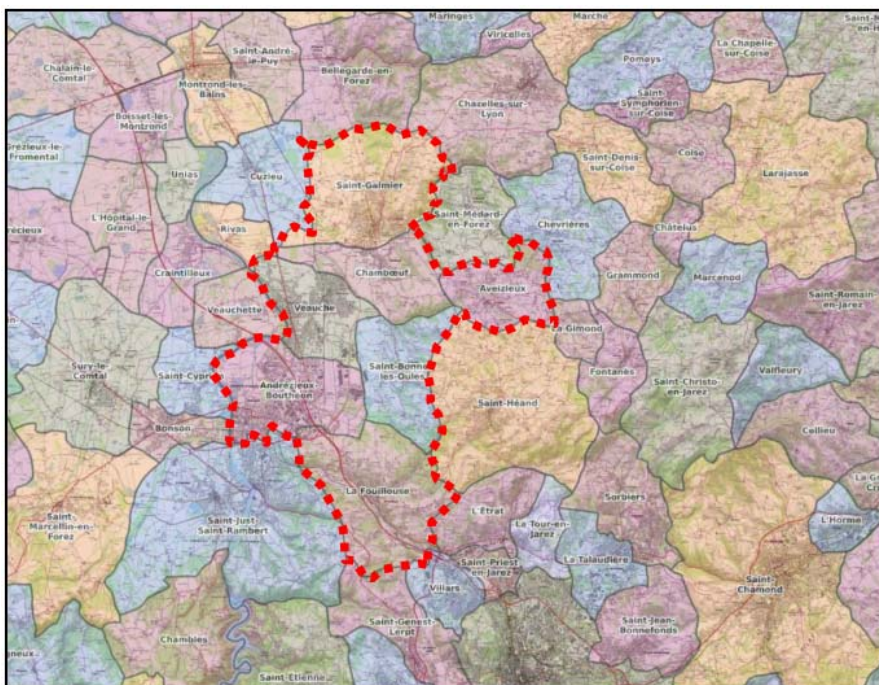
SOMMAIRE

1. Alimentation en eau potable.....	1
1.1. La ressource.....	1
1.1. Le réseau (situation actuelle)	3
1.2. Situation future	5
2. Défense incendie	6
3. Assainissement.....	6
3.1. Le réseau collectif et le traitement des eaux usées	6
3.2. L'assainissement non collectif	10
3.3. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales.....	10
3.4. La situation future	12
4. Nouvelles technologies de l'information et de la communication	13
5. Collecte et traitement des ordures ménagères	14

1. Alimentation en eau potable

Source : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du SYPROFORS, 2020

La commune d'Aveizieux adhère au Syndicat mixte de production d'eau potable de la plaine du Forez Sud (**SYPROFORS**), créé en 1994 entre les communes d'Andrézieux-Bouthéon, Aveizieux, Chamboeuf, la Fouillouse, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier et Veauche. **Le syndicat alimente 34 561 habitants, avec 3 046 749 m³ d'eau potable vendus aux adhérents.**

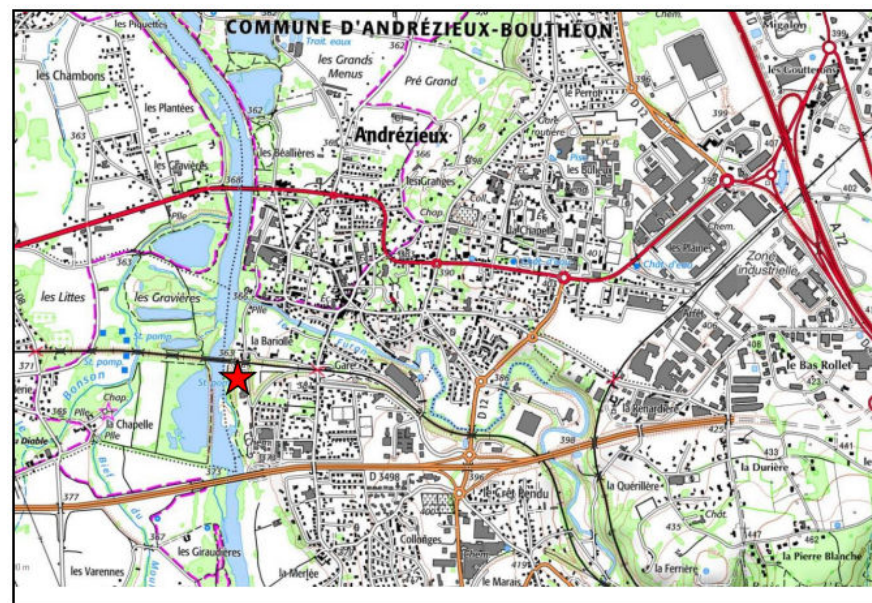


Périmètre du SYPROFORS (source : www.geoportail.gouv.fr)

Le syndicat a confié à la société Véolia Eau la gestion par affermage du service public d'eau potable.

1.1. La ressource

La Loire est la principale ressource utilisée pour la production d'eau potable, par le biais d'une prise d'eau située au niveau de l'usine de production d'eau potable du « Bas Chirat » sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Elle a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral n°99-51 du 15 janvier 1999.



Localisation de l'usine de production d'eau potable du Bas Chirat (source : www.geoportail.gouv.fr)

L'usine dispose d'une **capacité de traitement de 450 m³/h** permettant la **fourniture d'un volume maximum de 9 000 m³/j**.

Une interconnexion avec les réseaux d'eau potable de la ville de Saint-Etienne apporte un complément et permet d'assurer la permanence de l'alimentation des adhérents en cas d'arrêt de l'usine de production d'eau potable du Bas Chirat.

Les données relatives aux volumes prélevés (prise d'eau de la Loire) et aux achats d'eau sont les suivantes :

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Volumes (en m ³ /an)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volumes prélevés	2 695 035	2 541 613	2 876 038	2 709 197	2 640 311	-2,5%
Achats d'eau (volumes importés)	430 159	664 773	348 666	421 715	616 923	46,3%

La prise d'eau sur la Loire représente en moyenne plus de 80 % des volumes mis en distribution.

Volumes (en m ³ /an)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volumes prélevés	2 695 035	2 541 613	2 876 038	2 709 197	2 640 311	-2,5%
Besoin en eau des usines	192 692	173 512	174 879	176 805	161 949	-8,4%
Volumes produits	2 502 343	2 368 101	2 701 159	2 532 392	2 478 362	-2,1%
Achats d'eau (volumes importés)	430 159	664 773	348 666	421 715	616 923	46,3%
Volumes mis en distribution	2 932 502	3 032 874	3 049 825	2 954 107	3 095 285	4,8%

Les volumes vendus au niveau de chaque commune sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 417 627	1 396 530	1 443 466	1 460 128	1 455 376	-0,3%
AVEIZIEUX	74 005	78 886	75 466	66 081	70 908	7,3%
CHAMBOEUF	71 184	80 179	77 169	84 257	91 608	8,7%
LA FOUILLOUSE	221 448	251 517	262 308	277 630	268 333	-3,3%
SAINT BONNET LES OULES	89 903	107 182	105 525	106 673	109 753	2,9%
SAINT GALMIER	297 988	269 327	313 188	251 430	309 621	23,1%
VEAUICHE	722 737	811 936	722 028	679 617	741 150	9,1%
Ventes d'eau (en m³/an)	2 894 892	2 995 557	2 999 150	2 925 816	3 046 749	4,1%

Avezieux représente 2% des volumes vendus aux communes.

Le réservoir des Perrotins, situé sur la commune de la Fouillouse, est l'ouvrage principal assurant la mise en pression et la distribution du réseau d'eau potable du SYPROFORS. Il est alimenté par l'usine de production d'eau potable du Bas

Chirat et par l'interconnexion avec les réseaux d'eau potable de la ville de Saint Etienne. Il est constitué de 4 cuves de 1 500 m³ chacune, pour une capacité totale de stockage de 6 000 m³.

Volumes (en m ³ /an)	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volumes mis en distribution	2 932 502	3 032 874	3 049 825	2 954 107	3 095 285	4,8%
Volumes consommés autorisés	2 900 634	2 996 910	3 007 218	2 933 574	3 056 355	4,2%
<i>dont volumes comptabilisés</i>	<i>2 894 892</i>	<i>2 991 518</i>	<i>2 999 924</i>	<i>2 926 892</i>	<i>3 047 534</i>	<i>4,1%</i>
<i>dont consommés sans comptage</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>dont volumes de service du réseau</i>	<i>5 742</i>	<i>5 392</i>	<i>7 294</i>	<i>6 682</i>	<i>8 821</i>	<i>32,0%</i>
Pertes	31 868	35 964	42 607	20 533	38 930	89,6%

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (volumes vendus aux adhérents et autres usagers équipés de compteur), des volumes consommés sans comptage (défense incendie) et du volume de service du réseau (vidanges et purges, nettoyage des réservoirs, analyseurs...).

L'augmentation des volumes de service du réseau s'explique en 2020 par la nécessité de vidanger 2 cuves du réservoir des Perrotins suite à un problème sanitaire.

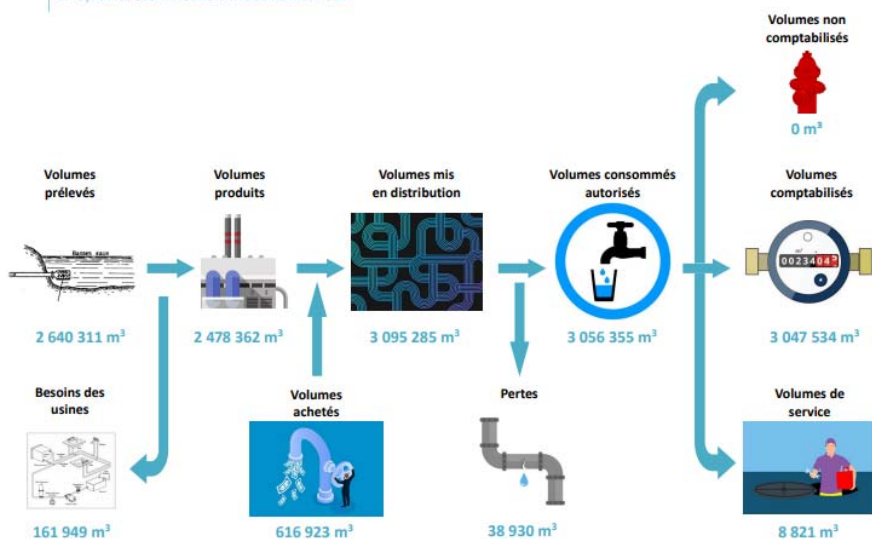
L'eau atteint un taux de **100 % de conformité des analyses réalisées.**

La commune dispose également d'une **interconnexion avec la commune de Saint-Héand** qui alimente quelques habitations en permanence (environ 300 m³/an).

Par ailleurs la commune est propriétaire de 6 captages sur Saint-Héand et Fontanès, avec une pompe de relevage à Laye à Saint-Héand. Ils ne sont plus en activités et ne participent pas aux ressources actuelles.

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

D. Synthèse des flux de volumes de l'année 2020



1.1. Le réseau (situation actuelle)

Le syndicat dispose d'un linéaire total d'environ 33 Km de réseau pour assurer la livraison d'eau potable aux adhérents.

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Longueur totale du réseau	32,1	32,1	32,5	32,9	32,9	-0,1 %

Le rendement du réseau est de 98,7 %.

Le réseau est également équipé d'une station de surpression d'une capacité de 80m³/h, située au lieu-dit le Liminaire sur la commune de Saint Bonnet-les-Oules, pour permettre l'alimentation de la commune d'Aveizieux.



Légende :

- Fonte Ø600 mm – 7 km – Pose : 2012
- Fonte Ø400 mm – 4 km – Pose : 1995
- Fonte Ø400 mm – 1,1 km – Pose : 1995
- PEHD Ø400 mm – 1,6 km – Pose : 2019
- Fonte Ø500 mm – 2,6 km – Pose : 2011
- Fonte Ø500 mm – 1 km – Pose : 2018
- Fonte Ø250 à 300 mm – 8 km – Pose : 1980
- Fonte Ø200 mm – 6,8 km – Pose : 1980

Synoptique des réseaux d'eau potable du SYPROFORS

Le parc de compteur présentait un total de 23 compteurs de vente en gros actifs au 31 décembre 2020.

Compteur	Diamètre (en mm)	Année de pose
Andrézieux-Bouthéon (8 compteurs)		
Colonel Lemaire - SIPAB	DN 80	2020
Dieudonné Coste	DN 125	2009
La Chapelle	DN 250	2013
SNF Floerger	DN 150	2020
SNF Floerger 2	DN 150	2019
ZAIN Opéra Parc	DN 150	2018
ZAC de la Gouyonnière	DN 100	2011
ZAC de l'Orme - SIPAB	DN 100	2011
Aveizieux (1 compteur)		
La Plaine	DN 80	2020
Chambœuf (2 compteurs)		
La Plaine	DN 80	2019
Castelleta	DN 60	2011
La Fouillouse (2 compteurs)		
La Plaine	DN 125	2009
Direct Saint-Etienne	DN 100	2010
Saint Bonnet les Oules (1 compteur)		
La Plaine	DN 80	2018
Saint Galmier (1 compteur)		
La Plaine	DN 125	2020

Bureau d'études REALITES

34 Rue Georges Plasse - 42300 Roanne Tél/Fax : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

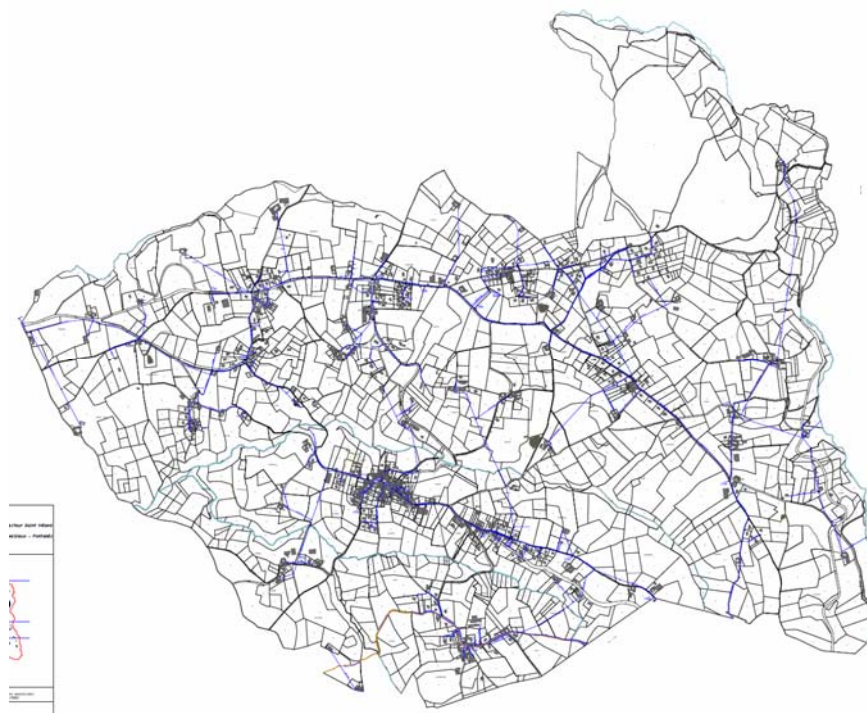
Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Veauche (7 compteurs)		
Collège de Veauche	DN 125	2012
EDF	DN 15	2011
Hélène Bouchet	DN 150	2019
NPPF-Impress	DN 150	2012
Petit Volon	DN 100	2019
Somotrans-Combronde-SLSC	DN 150	2012
ZI Veauche	DN 100	2009
Saint Just Saint Rambert (1 compteur)		
ZAC Querillère	DN 80	2015

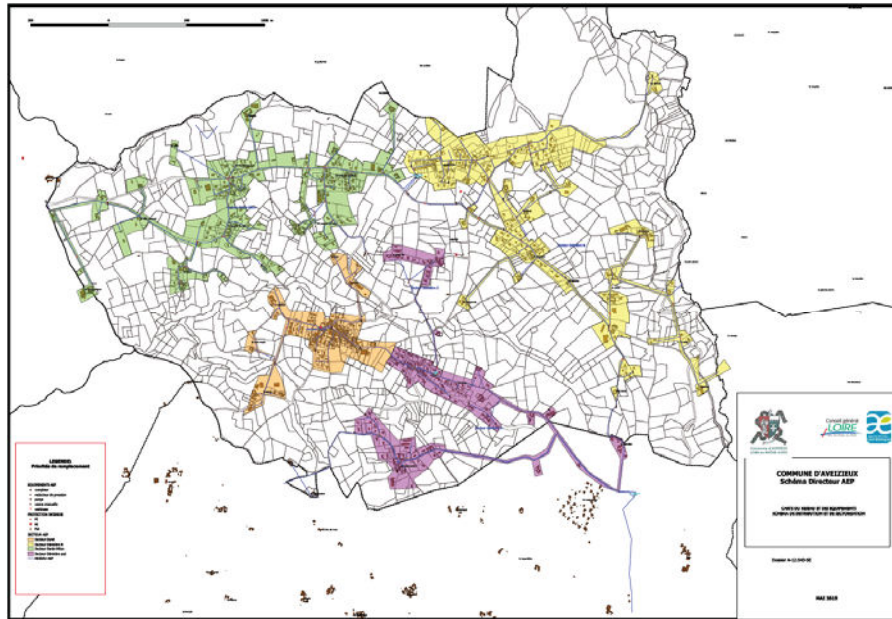
Avezieux est constitué d'un réseau permettant d'alimenter l'ensemble de la commune. Le réseau communal dispose d'un **rendement de 84,9 % en 2020**. Le plan du réseau d'eau potable est joint en annexe du PLU.

Le réseau d'alimentation communal est structuré autour **de trois réservoirs** :

- le réservoir de 400 m³ de la « Gérinière » qui reçoit les eaux du SYPROFORS et qui dessert l'ensemble du réseau et plus spécifiquement les secteurs hauts de la commune (le Pinay, Montuclas, le Bréat, le Rélobet, le Chirat, le Plat et la Bénéventière)
- le réservoir de 100 m³ de la « Garde Milon » qui est alimenté par le réservoir de la « Gérinière » par une canalisation fonte de 150 mm jusqu'au Bouchet Haut (zone artisanale) et qui dessert les écarts par une colonne en fonte de ø80 mm
- le réservoir de 50 m³ du bourg, située chemin du « Duret », qui est aussi alimentée par le réservoir de la « Gérinière » par une canalisation fonte de 80 mm et qui alimente les hameaux du bas service.



La commune dispose d'un **zonage d'eau potable élaboré en 2015**, déterminant les hameaux desservis par le réseau de distribution publique.



Les disponibilités foncières, ou « dents creuses », se trouvent dans des secteurs classés en zone urbaine et sont donc desservies par le réseau de distribution d'eau potable sur le domaine public.

Tous les bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination sont alimentés par le réseau d'eau potable.

1.2. Situation future

La commune comporte plusieurs zones à urbaniser disposant d'orientations d'aménagements et de programmations (OAP) :

- Zone 1AUa du centre bourg (zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat) : possibilité de raccordement à la canalisation en PVC de diamètre 63 mm située sous la Route du Verjollat.
- Zone 1AUB en extension du bourg (zone à urbaniser à vocation d'habitat opérationnelle) : possibilité de raccordement à la canalisation FSTD de diamètre 150 mm située au nord sous la RD11.

2. Défense incendie

La commune est affiliée au SDIS42.

La commune dispose de bornes incendie et d'un réseau d'eau potable généralement de diamètre important (100 mm) et suffisant pour assurer convenablement une défense incendie.

La défense incendie est assurée par 19 poteaux incendie en zone agglomérée notamment sur des réseaux de diamètre 80 mm minimum assurant ainsi un débit suffisant. La commune compte également deux puisards d'aspiration et de deux réserves incendie.

Le PLU ne dégrade pas la situation actuelle en recentrant les zones constructibles et en diminuant leurs surfaces.

3. Assainissement

3.1. Le réseau collectif et le traitement des eaux usées

La commune d'AVEIZIEUX détient toujours sa compétence assainissement collectif qui est exploitée en régie avec seule autonomie financière, avant le transfert à Forez Est.

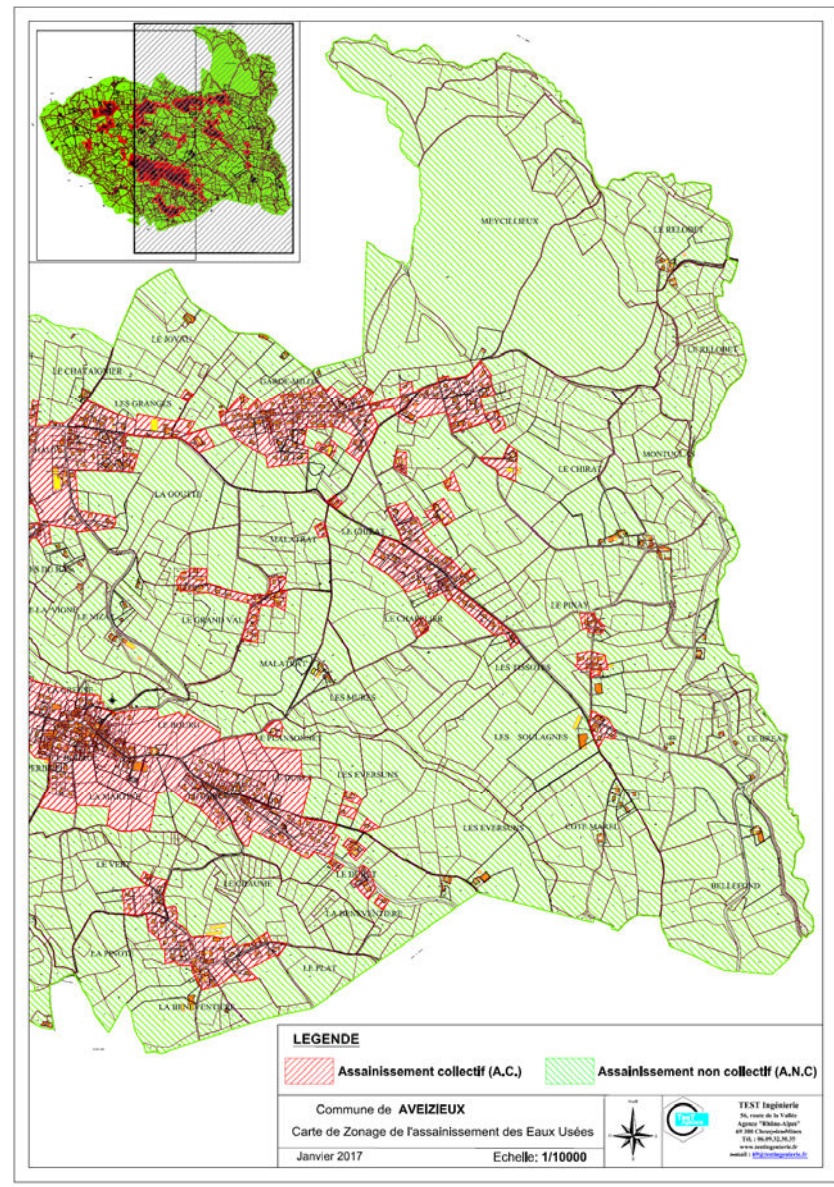
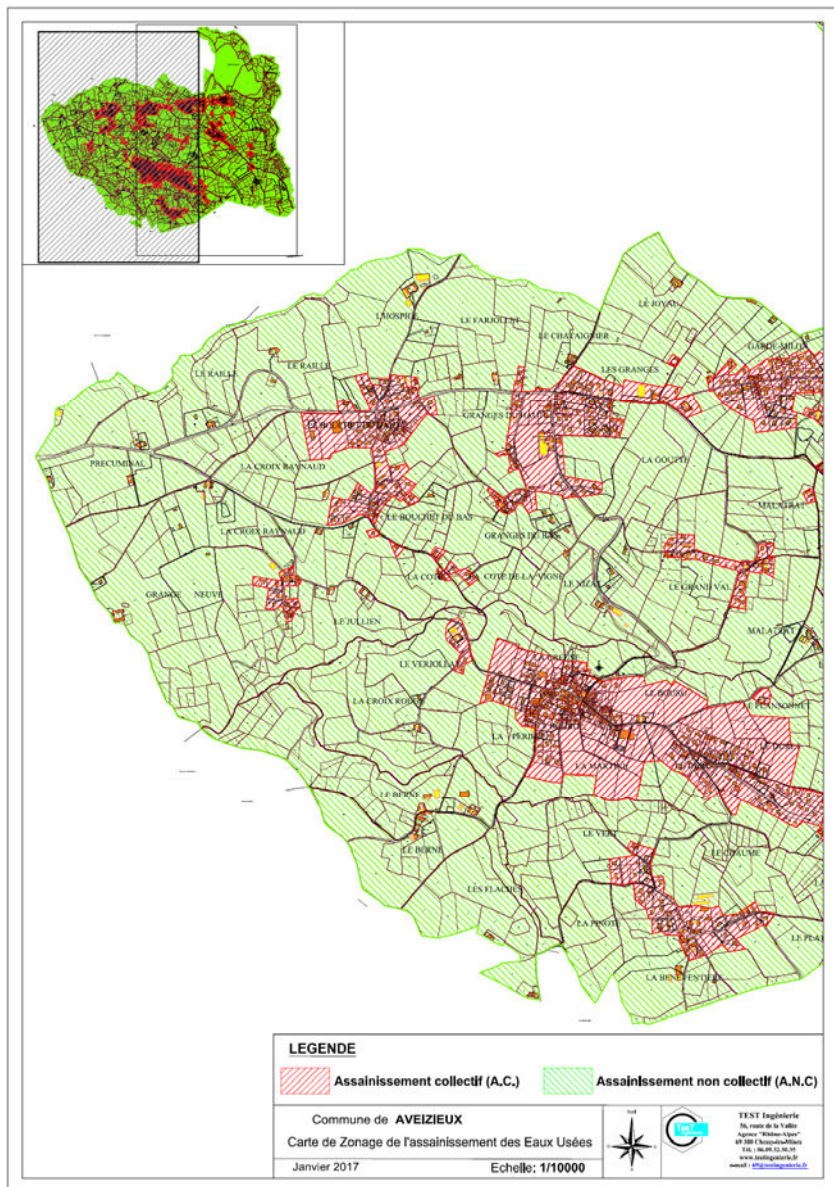
Une étude diagnostique du système d'assainissement a été réalisée en 1999 par le cabinet SAUNIER Environnement. La commune a fait réaliser une étude de zonage d'assainissement collectif/non collectif en 1999 par le cabinet SAUNIER Environnement, ce zonage a été révisé en 2006 par le cabinet SAFEGE.

Ce zonage d'assainissement a été révisé par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2017, notamment pour intégrer l'assainissement collectif des hameaux du Jullien et du Pinay.

La commune a réalisé en 2020 un schéma directeur d'assainissement comprenant :

- Diagnostic des réseaux et programmation des travaux
- Etude de faisabilité pour la nouvelle station d'épuration
- Etude de faisabilité pour l'assainissement des secteurs du Jullien et du Pinay

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU



Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Réseaux

Le réseau d'assainissement des eaux usées représente 19,7 Km, dont 4,63 Km en unitaire (23 % essentiellement sur le centre bourg).

Système d'assainissement collectif

Deux systèmes d'assainissement disjoints existent sur le territoire communal :

- **Le réseau du bourg de type principalement unitaire dessert outre le bourg certains hameaux** dont Garde-Milon, le Bouchet et les Granges. Le réseau est équipé de 5 déversoirs d'orage ;
- **Le réseau de la Bénéventière.**

Sont en zones d'assainissement collectif actuelles :

- Le Bourg et les hameaux en zone d'assainissement collectif : le Duret, le Bouchet du Haut, Le Bouchet du Bas, les Granges du Haut, les Granges du Bas, et Garde Milon ;
- Le Chapelier, également raccordée au collecteur et équipée d'un réseau séparatif ;
- La zone du Chirat a ultérieurement été aménagée avec un réseau séparatif et reliées au réseau collectif.
- Le hameau de la Bénéventière a récemment été équipé d'un réseau d'assainissement séparatif et d'une station d'épuration par filtre planté de roseaux.

Stations d'épuration

Station d'épuration de la Bénéventière :

- localisation : lieu-dit « La Bénéventière »
- type : filtre planté de roseaux
- date de mise en service : 2008
- capacité : 160 Equivalent-Habitants
- rejet : Les Rivaux, affluent de la Coise
- effluents transférés par l'intermédiaire d'un réseau totalement séparatif de 2,1km mis en place en 2007

- suivi par la MAGE
- dernier bilan : résultats satisfaisants

La station traite les effluents de 33 abonnés (90 habitants environ). L'ouvrage reçoit 55% de sa charge organique admissible.

La station de Bénéventière est conforme en tous points à la réglementation et bénéficie d'une marge certaine permettant d'envisager de nouveaux raccordements.

Station d'épuration de Verjollat :

- localisation : vallon de la Gérinière à l'ouest du bourg
- type : type boues activées
- date de mise en service : 1970
- capacité : 900 Equivalent-Habitants pour 1 512 habitants raccordés
- rejet : Gérinière
- effluents transférés par l'intermédiaire d'un réseau mixte de 11 km environ
- suivi par la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du Conseil départemental
- problématiques :
 - o charge hydraulique dépassant régulièrement le débit nominal
 - o déversements fréquents en tête de station
 - o régulièrement inondée : dégâts sur le génie civil

Il est donc nécessaire de la remplacer.

Une réfection sur des parties du réseau est menée depuis plusieurs années : en 2011, déconnexion des eaux pluviales sur deux secteurs et préparation du raccordement du nouveau stade.

Afin de résoudre le problème d'eaux parasites, étape imposée avant de pouvoir faire évoluer la station, un programme de travaux a été défini. Ont été réalisées : déconnexion des fossés d'eaux pluviales des routes départementales, mise en séparative quasi effective au Duret et à l'arrière du bourg pour les eaux pluviales de la voirie. Les prochaines tranches concernent les hameaux du Nord.

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

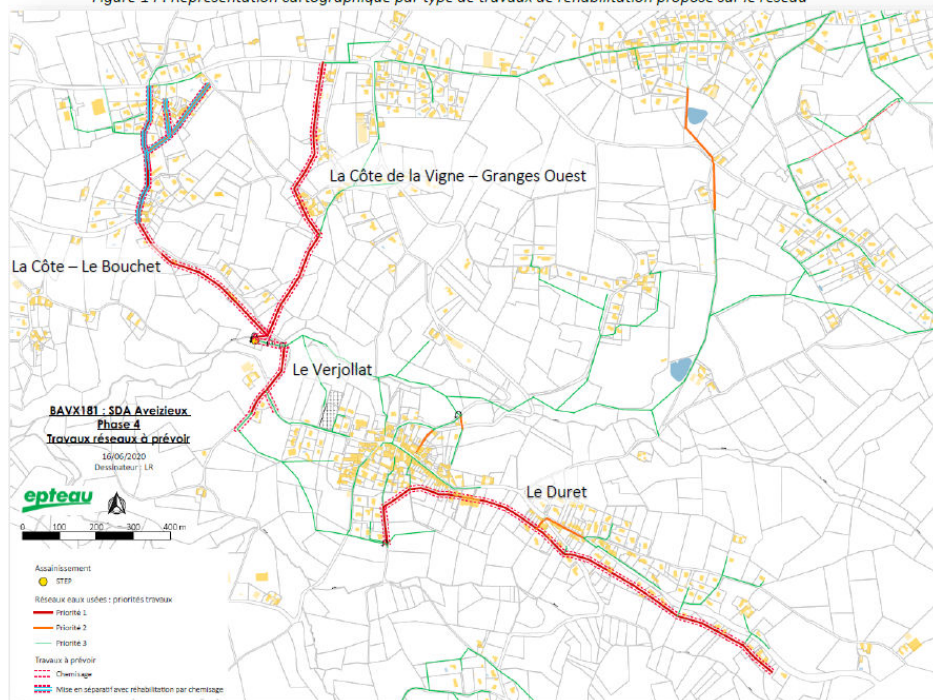
Orientations du schéma directeur d'assainissement (2020)

Le schéma directeur d'assainissement a ainsi défini les travaux à réaliser, avec :

- **des travaux de réhabilitation des réseaux**, en grande partie réalisés, ayant pour objectif de réduire le volume des eaux parasites
- **la création d'une nouvelle station d'épuration au Verjollat**, sur le site actuel, avec les caractéristiques suivantes :
 - o Capacité inférieure à 2 000 EH
 - o Filtre planté de roseaux
 - o Utilisation de la construction récente du silo à boues pour le stockage des eaux de ruissellement (volume de 400 m³)
 - o Réalisation en 2024
- **Raccordement des hameaux du Jullien (60EH) et du Pinay (40EH) à la STEP du Bourg en 2026.**

Problématique	Secteur	Travaux proposés	Coût estimatif	Délais	Gains attendus
Fiabilisation des mesures					
Ajustement de l'autosurveillance	- Sortie STEP du Verjollat - DO tête de STEP du Verjollat - DO2 - DO4 - Amont DO4	Mesure des débits sur longue durée permettant de consolider l'autosurveillance et de finaliser le dimensionnement des STEP	17100 € / 1 an A prévoir sur 24 à 36 mois minimum	Eté 2020	---
Réseaux					
Réduction des eaux claires parasites de temps sec	La Côte – Le Bouchet	Chemisage	210 000 €	Au cours de 2021	-178 m ³ /j d'ECP
	Le Duret	Chemisage	330 000 €	Au cours de 2021	-78 m ³ /j d'ECP
	La Côte de la Vigne – Granges Ouest	Chemisage	210 000 €	Au cours de 2021	-73 m ³ /j d'ECP
	Le Verjollat	Chemisage	50 000 €	Au cours de 2021	-60 m ³ /j d'ECP
Réduction des surfaces actives	- Secteur Duret - Route des Granges, jusqu'au carrefour avec route de La Gimond - Secteur de l'Hospice	Contrôles de branchement en visite domiciliaire	34 250 €	2020 et 2021	-2500 m ²
	Le Bouchet - Impasse des blés	Mise en séparatif	300 000 €	2022	-1000 m ²
Remplacement de la STEP					
<i>Phase pré-travaux</i>					
Acquisition du foncier	Le Verjollat	---	?	Fin 2020	---
Construction STEP		Etudes géotechniques	?	Fin 2020	---
Construction STEP		Etudes topographiques	?	Fin 2020	---
Construction STEP		Avant-Projet	?	2021	
Construction STEP		Projet et Dossier Loi sur l'Eau	?	2022-2023	
<i>Phase de travaux</i>					
Construction 1 seule STEP	Le Verjollat	Réalisation des travaux : boues activées	1 700 000 € à 2 200 000 €	A partir de 2024	---

Figure 14 : Représentation cartographique par type de travaux de réhabilitation proposé sur le réseau



3.2. L'assainissement non collectif

La commune a transféré sa compétence assainissement non collectif au SIMA Coise (Syndicat Intercommunal Mixte à la Carte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents, du Volvon et du Furan) comme 33 autres communes. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est opérationnel, il est assuré en régie avec seule autonomie financière.

L'assainissement individuel concerne 104 habitations en 2022 pour une population estimée à 228 habitants.

Le syndicat est ainsi en charge du contrôle de la conformité, de l'entretien et le bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome.

3.3. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales (source : schéma directeur d'assainissement, 2020)

Le réseau d'eaux pluviales communal mesure 5,19 Km.

La commune compte 5 déversoirs d'orage répartis sur le réseau, en plus du DO en tête de station, ainsi qu'un trop plein au niveau du poste de refoulement.

Un seul poste de refoulement est identifié sur le réseau d'assainissement, au niveau du Chirat.

Nom	Nature	Milieu récepteur	Charge amont EH	Remarque
DO ES	Déversoir tête de station	La Gérinière	1490	
DO1	Déversoir d'orage	La Gérinière	950	Situé juste en amont du DO tête de station
DO2	Déversoir d'orage	La Gérinière	950	Situé juste en amont du DO1
DO3	Déversoir d'orage	La Gérinière	540	Situé juste en amont du DO tête de station
DO4	Déversoir d'orage	Le Duret	300	
DO5	Déversoir d'orage	La Gérinière	100	
TP PR	Trop plein du PR	Fossé	100	Non identifié dans le zonage pluvial

Tableau 3 : Description des déversoirs d'orage

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire est basé sur le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Loire en Rhône-Alpes et le PPRNI de la Coise.

Pour Aveizieux, l'annexe 1 du SAGE Loire en Rhône Alpes définit que les débits de fuite dans les milieux naturels et les réseaux seront limités à 10 l/s/ha pour une pluie de période de retour de 10 ans.

Les volumes de rétention seront dimensionnés pour les événements pluvieux jusqu'à l'évènement d'occurrence 10 ans.

Du fait de sa situation topographique et de la taille des cours d'eau qui la traversent, aucune zone inondable n'est pour le moment répertoriée au PPRNI sur la commune.

Diagnostic et zonage eaux pluviales

La commune a réalisé en 2013-2014 un diagnostic et un zonage eaux pluviales.

Il a identifié les zones inondables constatées lors de l'orage du 2 mai 2013.

Des projets d'amélioration du réseau pluvial sont en cours ou ont été récemment réalisés (mise en séparatif du chemin du Duret, du chemin du Verjollat, déconnexion de fossés EP du réseau en amont du Duret). D'autres travaux sont à réaliser.

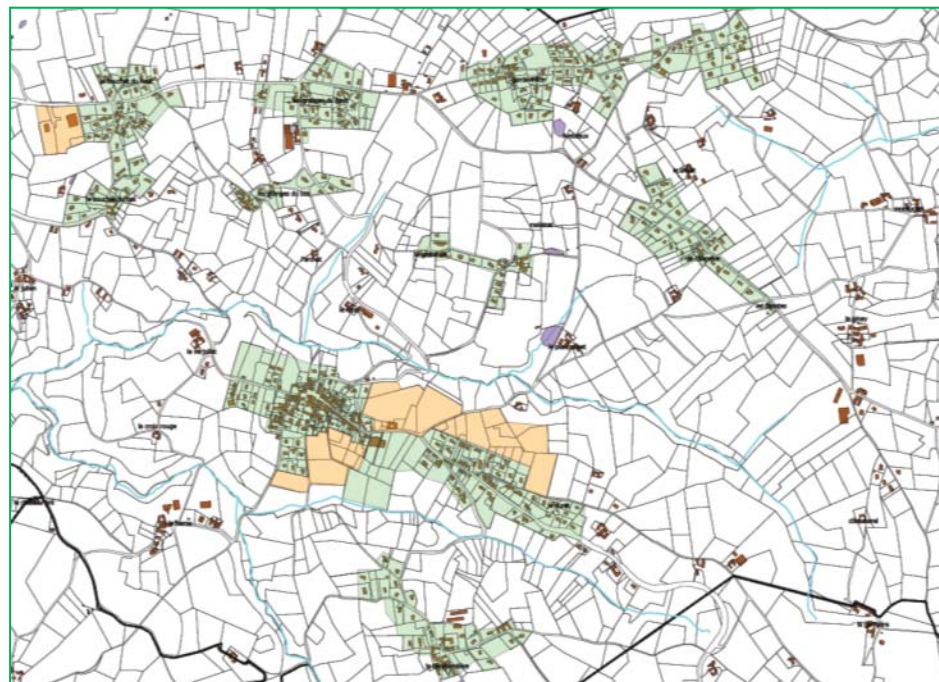
Dysfonctionnements identifiés par le diagnostic pluvial

- Déversements par temps de pluie des réseaux unitaires
- Débordements d'orage du réseau pluvial
- Débordement du réseau hydrographique
- Problèmes d'exploitation divers
- Coulée de boues

Zonage pluvial

Deux types de zones ont été déterminés.

Un règlement d'assainissement pluvial est annexé au rapport de zonage pluvial. Les dispositions réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales sont reprises au règlement du PLU.



ZONE A

Zones constructibles au PLU où une limitation du débit rejeté par les nouveaux aménagements vers le réseau pluvial ou hydrographique doit être prévue pour des pluies de **période de retour de 10 ans**, et où l'infiltration des EP doit être préconisée préférentiellement.

Ces zones sont reprises en vert sur le plan de zonage



ZONE B

Zones constructibles au PLU où une limitation du débit rejeté par les nouveaux aménagements vers le réseau pluvial ou hydrographique doit être prévue pour des **pluies de période de retour 30 ans, où une limitation de l'imperméabilisation du sol doit être respectée**, et où l'infiltration doit être préconisée préférentiellement

Ces zones sont reprises en orange sur le plan de zonage



3.4. La situation future

La commune a délimité plusieurs zones à urbaniser comportant des orientations d'aménagements et de programmations (OAP) :

- Zone 1AUa du centre bourg : ce secteur est desservi par une canalisation de collecte des eaux usées.
- Zone 1AUb en extension du bourg : ce secteur est desservi par une canalisation de collecte des eaux usées.

Les disponibilités foncières ou « dents creuses », se trouvent dans des secteurs classés en zone urbaine sont donc desservies par le réseau de collecte des eaux usées sur le domaine public.

La majorité des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination sont en assainissement non collectif. Cinq d'entre eux sont cependant desservis par le réseau d'assainissement public.

En matière d'eaux pluviales, la commune a intégré la réglementation du zonage pluvial au règlement écrit du PLU.

Pour tout projet imperméabilisant plus de 100 m², il est imposé une recherche systématique de gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration. En cas d'impossibilité, il peut être accepté un rejet en dehors de la parcelle de préférence dans le milieu naturel, et en dernier recours vers un réseau d'assainissement. Dans les deux cas un dispositif de rétention/régulation doit être mis en place en amont.

Le dimensionnement des ouvrages de rétention doit offrir un volume de stockage calculé sur la base d'un stockage sans débordement pour une pluie d'orage de 1 heure avec la pluie de période de retour de 10 ans dans les secteurs urbanisés, et de 30 ans dans les secteurs en extension urbaine. Le débit de fuite imposé varie selon la superficie de terrain aménagée : entre 1 ha et 7 ha, il est de 10l/s/ha, au-delà de 7 ha il est de 3 l/s/ha.

4. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

La commune est desservie par le répartiteur 42264MED (SAINT-MEDARD / AVEIZIEUX) du réseau ADSL Saint-Médard-en-Forez.

La commune est desservie par la fibre optique depuis 2019, avec 820 locaux raccordés en mars 2022.

La commune bénéficie d'une desserte en réseaux mobiles 4G. Elle dispose de 2 antennes 4G+ :

- Antenne ID 1709394 au Grand Val (Free, SFR, Bouygues)
- Antenne ID 768442 vers le stade communal (Orange).

5. Collecte et traitement des ordures ménagères

Il faut également rappeler que le département de la Loire est doté d'un Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets de la Loire approuvé en 2016 pour la période 2016-2028. Ce document permet aux collectivités d'être informées sur les filières existantes en matière de collecte et traitement des déchets. Son objectif principal est de réduire la production de déchets et favoriser leur recyclage, il s'appuie sur le principe des 3 R : Réduire, Réutiliser et Recycler.

5.1. La situation actuelle

La gestion des déchets est gérée par la Communauté de Communes de Forez Est.


Ordures ménagères :

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'enlèvement des ordures ménagères se réalise uniquement avec un bac prévu à cet effet. Des poubelles sont mises à disposition des usagers.

La collecte des OM est assurée par la société VEOLIA PROPLETE. Elle est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement.

La collecte a lieu le mercredi les semaines impaires.

En 2020, 12 910 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire de la communauté de communes de Forez Est (+5% par rapport à 2019).

		Ex CCBY	Ex CCCM	Ex CCFE	Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	Ex CCPSG	TOTAL CCFE
Type de collecte							
Quantités Collectées (en tonnes)	2019	1 418	1 479	3 507	1 190	4 696	12 290
	2020	1 561	1 638	3 604	1 232	4 874	12 910
Evolution %		10%	11%	3%	4%	4%	5%
Typologie d'habitat		Rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		145	208	212	193	225	203



Dotation en bac



Point de regroupement

78% des ordures ménagères résiduelles collectées transitent via 2 quais de transfert :

- Quai de transfert de Montbrison, situé au Sud-Ouest du territoire intercommunal et exploité par ONYX Auvergne Rhône Alpes (Véolia)
- Quai de transfert de Sainte Agathe-la-Bouteresse, situé au Nord-Ouest du territoire intercommunal et exploité par le groupe BM Environnement.

Les 22 % restant sont acheminés directement sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Roche-la-Molière pour enfouissement avec production de biogaz. Cette installation est exploitée par la société SUEZ RV Centre Est.

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

	TONNAGES TRANSFERES		VIDAGES DIRECTS A L'EXUTOIRE	TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	ISDND Roche la Molière (SUEZ RV Centre Est)	
CCBY		1 561		1 561
CCCM		1 638		1 638
CCFF	1 302	2 302		3 604
CCFL	420		812	1 232
CCPSG	2 830		2 044	4 874
TOTAL	4 552	5 502	2 856	12 910
	35%	43%	22%	


Tri sélectif :

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'enlèvement des emballages et papiers recyclables se réalise uniquement avec un bac prévu à cet effet. Des poubelles sont mises à disposition des usagers.

La collecte du tri sélectif est assurée par la société VEOLIA PROPRETE. Elle est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement.

La collecte a lieu le jeudi les semaines impaires.

En 2020, 2 293 tonnes de déchets ménagers recyclables secs (hors verre) ont été collectés en porte à porte sur le territoire de la communauté de communes de Forez Est.

Type de collecte		Ex CCFF	Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	Ex CCPSG	TOTAL COLLECTE SELECTIVE PAP
					
Quantités Collectées (en tonnes)	2019	951	293	1 245	2 489
	2020	889	292	1 112	2 293
Evolution %		-7%	-1%	-11%	-8%
Typologie d'habitat		Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		53	47	52	52



Dotation en bac



Point de regroupement

La totalité des déchets ménagers recyclables secs (hors verre) transitent via 2 quais de transfert :

- Quai de transfert de Montbrison, situé au Sud-Ouest du territoire intercommunal et exploité par ONYX Auvergne Rhône Alpes (Véolia)
- Quai de transfert de Mably, exploité par la société Suez RV Centre Est.

	TONNAGES TRANSFERES		TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Mably (SUEZ RV Centre Est)	
CCBY		512	512
CCCM		284	284
CCFF	889	19	908
CCFL	292	12	304
CCPSG	1 112	9	1 121
TOTAL	2 293	836	3 129
	73%	27%	

Les déchets ménagers recyclables (emballages et papiers en mélange) sont acheminés par les collecteurs sur le centre de tri DIGITALE à Rillieux-la-Pape pour y être triés par flux. Ce centre est exploité par la société Onyx Auvergne Rhône Alpes. Une partie a été délégué au centre de tri VAL'AURA à Firminy et exploité par la société Suez RV Centre Est.

En sortie de centre de tri, la reprise se réalise par l'option « filières » pour l'ensemble des matériaux (acier, plastique, aluminium, verre) et l'option « fédérations » pour le carton.

Du 01/01/2020 au 31/12/2020		
Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)	Option «Fédérations»	SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

Bureau d'études REALITES

34 Rue Georges Plasse - 42300 Roanne Tél/Fax : 04 77 67 83 06

E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Les 944 tonnes de refus de tri ont été évacuées et enfouies à Cessieu (38), Roche-la-Molière (42), au pôle de valorisation des Granges (71) et incinérées à Bourgoin-Jallieu (69).

Point d'apport volontaire :

Des points d'apport volontaire sont répartis sur la commune.

La collecte du verre s'effectue uniquement en apport volontaire sur la commune et est réalisée par la société GUERIN SA.

Lieux des points d'apport volontaire pour le verre :

- Route de Saint-Galmier (entrée du Village)
- Carrefour des Granges (croisement Chambœuf)
- Equipement rural

2 235 tonnes de verre ont été collectées en 2020 sur le territoire intercommunal, soit 3% de plus qu'en 2019.

Le verre collecté est transporté au centre de tri et de transfert exploité par la société GUERIN Logistique à Andrézieux-Bouthéon. Le verre est ensuite évacué vers le repreneur Saint Gobain Emballages (VERALLIA) à Saint Romain-le-Puy.

Des bornes sont installées sur la commune afin de récupérer :

- tous les vêtements (même usagés)
- les chaussures (liées par paire)
- les articles de maroquinerie
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...)

Lieux des points d'apport volontaire pour le textile :

- ECOTEXTILE D11
- ECOTEXTILE parking salle Polyvalente

La collecte des textiles est réalisée par le Relais.

Sur 2020, 132 tonnes de textile ont été collectés sur le territoire intercommunal.

Une fois collecté, le textile est acheminé vers le centre de tri du Relais à Pélussin.

Ils sont ensuite réemployés, valorisés ou éliminés s'ils ne sont pas récupérables.

Déchetterie :

La Communauté de Communes de Forez-Est possède un réseau de 5 déchèteries situées à :

- Chazelles-sur-Lyon,
- Epercieux-Saint-Paul (à la sortie de Balbigny),
- Feurs,
- Montrond-les-Bains,
- Panissières

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les usagers de Forez-Est peuvent se rendre à la déchèterie de leur choix.

A noter que pour des raisons de proximité, une convention d'accès avec Saint-Etienne Métropole permet aux habitants :

- de Veauche d'accéder à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon
- d'Aveizieux d'accéder à la déchèterie de Saint-Héand
- d'Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche d'accéder à la déchèterie de Saint-Galmier.

19 910 tonnes de déchets ont été collectées en 2020 sur les 5 déchetteries, soit 4 % de moins qu'en 2019.

Compostage :

La CCFE développe la valorisation organique des déchets fermentescibles par la distribution, contre participation financière, de composteurs individuels.

Déchets concernés par la pratique du compostage :

- épluchures de légumes, de fruits,
- fruits et légumes cuits ou crus,
- marc de café, sachets de thé...
- mouchoirs en papier, pain,
- feuilles, tailles de haies réduites en morceaux, déchets du potager, tontes de gazon, fleurs
- sciures de bois non traitées, coquilles d'œuf, cendres de cheminée...

(Cette liste n'est pas exhaustive)

Les sites et modes de traitement des déchets sont résumés ci-après :

Commune de AVEIZIEUX - Révision du PLU

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) Puis SUEZ RV Centre Est FIRMINY (42)	Mise en balles puis expéditions repreneurs Contrat de reprise matières « option fédérations » SUEZ RV Centre Est
Déchets verts	ELYA & CO - SAINT LAURENT LA CONCHE	Compostage (valorisation matière)
	Broyage sur plateformes de la CCFE	Co-compostage Exploitations agricoles de proximité
Tout venant	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) puis I.S.D.N.D. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Surtri puis enfouissement (36%) / valorisation en Combustibles Solides de Récupération (64%)
Gravats	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri puis réemploi (remblai)
Ferraille	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri Puis valorisation matière
Bois	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Préparation et broyage Valorisation matière ou énergétique (Combustibles ou fabrication de panneaux)
Plâtre	PLACO PLATRE – CHAMBERY (73)	Valorisation matière
Amiante lié	I.S.D.N.D. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Enfouissement
Toxiques (DDM)	TREDI SALAISE SUR SANNE (38) SARPI LA TALAUDIERE (42)	Incinération
Piles	COREPILE	Valorisation matière
Cartouches d'impression	COLLECTORS – MORNANT (69)	Valorisation
Capsule Nespresso	SUEZ – PONT DU CHATEAU (63)	Valorisation
Huiles alimentaires	ECOVALIM – ONDAINE AGRO LE CHAMBON FEUGEROLLES (42)	Valorisation énergétique : biocarburant, combustibles
Gros Electro Ménager Hors Froid	PURFER – ST PIERRE DE CHANDIEU (69)	Réemploi ou recyclage Valorisation matière / énergétique
Gros Electro Ménager Froid	SUEZ RV DEEE - FEYZIN (69)	
Ecrans	ENVIE SUD EST – VILLEURBANNE (69)	
Ecrans plats	VEOLIA TRIADE – SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49)	
Petits Appareils en Mélange	SUEZ RV DEEE – FEYZIN (69)	
Lampes	ARTEMISE – VULAINES (10) RELIGHT – MILAN (Italie)	Valorisation matière
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Centre de tri RDS	Tri et valorisation Matière
Pneus	PROCAR (ALIAPUR) - JOZE (63)	Valorisation matière
Objets pour réemploi	Ressourcerie des Monts du Lyonnais CHAZELLES SUR LYON (42) SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69)	Réemploi / Revente en boutique

5.2. La situation future

Le PLU ayant recentré les zones constructibles autour des zones déjà bâties et ayant diminué les surfaces, la collecte ne peut être que facilitée.

Au sein des deux zones à urbaniser 1AUa et 1AUB, aucune disposition n'est inscrite pour la gestion des déchets étant donné qu'elles se situent à proximité d'un site aménagé à cet effet, à savoir au niveau de la mairie et de la salle d'équipement.

Il existe ainsi suffisamment d'espace pour réaliser l'enfouissement des bacs d'ordures ménagères sur ces 2 sites.